



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

COMMUNE DE BUCEY-LES-GY

**Arrêté municipal du 19.10.2026
de police de la circulation****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BUCEY-LES-GY,****VU** le code de la route,**VU** le code général des collectivités territoriales,**VU** le code de la voirie routière,**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,**VU** la demande de l'entreprise SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX, sise 17 rue Guy de place, 68800 THANN, représentée par M. SCHERRER Dominique pour des travaux de renouvellement de réseau d'eau**Considérant** que, pour le bon déroulement des travaux, il convient d'autoriser l'entreprise, à réglementer la circulation et le stationnement durant toute la durée des travaux : du 20/10/2026 au 22/10/2026.**ARRETE****1er. Article**

La circulation chemin des Craies se fera par alternat sur les 2 sens de circulation du 20/10/2026 au 22/10/2026.

2e. Article

Le stationnement sera interdit du 20/10/2026 au 22/10/2026 sur les abords du chemin des Craies.

3e. Article

Les dispositions seront prises par l'entreprise SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX de façon à matérialiser ces travaux en amont de la rue citée ci-dessus et les travaux seront clairement balisés et protégés, à chaque entrée et intersection de cette rue.

4e. Article

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie. L'affichage sur les lieux des travaux de ce présent arrêté sera, chaque jour et jusqu'à la fin des travaux, assuré par l'entreprise SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX.

5e. Article

Le Maire, l'entreprise SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haute-Saône dont ampliation lui sera transmise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à BUCEY-Les-GY,
Le 19 Octobre 2026Le Maire,
Pascal BONARDI